



Monsieur le Responsable de l'unité départementale du Rhône de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes,

Depuis près de trois ans, des alertes ont été lancées par nos représentants, tant au niveau des instances régionales que départementales, concernant les répercussions sur la santé et les conditions de travail des agents de la situation de fonctionnement dégradé liée à la mise en place des UC.

Force est de constater qu'elles demeurent sans écoute réelle :

- Aucune action de prévention efficace, engagée sur la durée, en-dehors de mesures que nous avons proposé, et qui ont été appliquées très tardivement et très partiellement.
- Une inertie évidente malgré des situations objectives que nous avons dénoncées, d'agents en souffrance, qui ont fini, pour certains d'entre eux, par « craquer ».

Une nouvelle situation catastrophique pour le fonctionnement des UC s'annonce dans quelques semaines :

- **Jusqu'à 20 sections vacantes**, pour la majorité d'entre elles sur les 7 prochains mois ;
- **Deux départs d'agents de secrétariat d'UC** connus à la fin de l'année ;

Et alors que cette échéance connue de tous est là, et malgré des demandes expresses pour en discuter, a minima au niveau du CHSL le plus en amont possible, rien ne bouge :

- La réunion de la CLHS est restée fixée au 23 novembre prochain, soit à une date, nous l'avons expérimenté précédemment, à laquelle il sera trop tard pour discuter sérieusement de mesures alternatives ;
- La réunion du 07 novembre consacrée à l'organisation des UC n'était selon vous pas le bon moment pour parler de cela ; il est en effet tellement plus prioritaire de préparer la nouvelle réforme venue d'en haut, d'un monde pour qui le travail prescrit remplace depuis longtemps le travail réel.

Nous prenons les devants face à cette situation, pour :

- qu'il ne puisse ensuite être dit que tout a été fait avec l'accord des organisations syndicales signataires,
- éviter que seule l'urgence et la contrainte des événements vous permettent de justifier des solutions a minima, qui dégradent nos conditions de travail et le service rendu aux usagers.

Nous vous rappelons que nos missions de service public ne peuvent être remplies correctement qu'avec des moyens humains suffisants ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, aussi, dans l'attente de recrutements statutaires, nous proposons dans l'urgence et a minima :

→ **Pour les postes d'agents de contrôle**, solliciter toutes les ressources disponibles pour traverser cette période de 7 mois : confier l'intérim complet de sections vacantes en faisant appel, au sein du système d'inspection du travail, aux RUC, à la responsable du département Travail, aux agents de l'URACTI domiciliés dans le Rhône ; différer toute application d'une réorganisation liée aux suppressions annoncées de sections ;

→ **Pour les postes de secrétariat d'UC**, mobiliser de manière exceptionnelle et anticipé les crédits de vacation dès le 1^{er} janvier 2018 pour les UC concernées par les départs, et supprimer enfin – a minima – les tâches de saisie sur WIKIT non rendues obligatoires par la charte de saisie (création des chantiers, enregistrement des PDRE, des réunions de CHSCT, etc.) ;

Nous soulignons que les effets positifs de ces mesures se combinent : confier de manière pérenne un intérim complet à un agent sur la durée, c'est autant de travail en moins d'orientation pour les secrétariats.

Le 08 novembre 2017,

Les organisations syndicales de l'UD du Rhône CGT, CNT, SNUTEFE-FSU, SUD